

ARRETE
Autorisation de travail de nuit

Le Maire de la Commune de VALLEIRY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2214-3 et L.2215-1,

VU le nouveau Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1311-1 et L.1311-2, R 1334-30 à R 1334-37 et R 1337-6 à R 1337-10-1,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L571-1 à L.571-26,

VU la loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

VU le décret N° 95-409 du 18 avril 1995 relatif aux agents de l'Etat et des Communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit,

VU le décret N° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté interministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesure de bruits de voisinage,

VU l'arrêté préfectoral N° 324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007 relatif aux bruits de voisinage,

VU la circulaire interministérielle du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

Considérant la demande formulée par l'entreprise EUROVIA basée à DARDILLY (69134), sollicitant une dérogation d'horaire de travail, dans le cadre de travaux de reprise d'enrobée,

A R R E T E

Article 1^{er} : Une dérogation à l'arrêté préfectoral N°324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 relatif aux bruits de voisinage, est accordée à l'entreprise EUROVIA dans le cadre de travaux de reprise d'enrobée.

Article 2 : Cette autorisation est valable pour les nuits du 8 au 11 juillet 2025 de 20h à 6h du matin.

Article 3 : L'entreprise EUROVIA prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la nuisance sonore soit la plus réduite possible.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois
- Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Valleiry
- SDIS à Vulbens
- Les Services Techniques de la commune
- L'entreprise EUROVIA

Valleiry, le

03 JUL. 2025


Le Maire
Alban MAGNIN

2 route de Bellegarde - BP 18 - 74520 VALLEIRY CÉDEX
Tél : 04.50.04.30.29 Fax : 04.50.04.37.02 Courriel : contact@valleiry.fr